



Absence de plaidoierie

Par Sonatine

Bonsoir,

Mon procès qui aura duré 6 ans s'est clôturé avec toutes mes demandes déboutées.

Procès concernant une succession avec des primes d'assurances-vie exagérément élevées.

J'ai des doutes sur le professionnalisme de mon avocate. Elle n'a par exemple pas fait de plaidoierie mais juste déposer le dossier. Cela me paraît un peu léger.

Un avocat peut-il se permettre de ne pas faire de plaidoierie sans prévenir en amont son client ?

J'ai payé 7 500? et pour moi un bon avocat se voit lors de ses plaidoieries...

Pensez-vous que je pourrais faire un recours ?

Je vous remercie de votre aide.

Cordialement.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous regardez trop de films américains.

Les avocats déposent leurs conclusions et ce sont ces documents qui exposent leurs argumentations au juge.

Ainsi tout est écrit et il n'y a pas d'effet de manches.

Par Isadore

Bonjour,

Dans certaines procédures, il n'est pas prévu que l'avocat plaide.

A part dans certaines affaires rigolotes ou atypiques, les plaidoiries au civil sont souvent techniques et ennuyeuses pour quelqu'un qui n'a pas le goût du droit. A la marge on peut avoir des affaires distrayantes dans les successions ou les questions familiales, mais uniquement pour les spectateurs.

Les grandes plaidoiries se font aux assises

Par Sonatine

Bonjour,

Je vous remercie à vous 2 pour cette réponse.

Je ne pense malheureusement pas faire appel car mon avocate m'a dit que c'était 50 /50 de réussite !

Je ne prendrais donc pas ce risque de perdre encore beaucoup d'argent...

Bien cordialement.